



Déclaration des syndicats de la FSU à la CAPA du vendredi 24 janvier 2025 « recours des rendez-vous de carrières de la campagne 2023-2024 »

Monsieur le Recteur, Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission administrative paritaire académique

Nous, représentantes et représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues du second degré, élu-es sur la liste des syndicats de la FSU, souhaitons à toutes et tous une bonne séance dans l'intérêt des personnels qui font un recours même s'ils ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait l'attendre. En effet, nous sommes une nouvelle fois étonnés que sur les 441 RDVC de la campagne 2023-2024, il n'y ait que 24 recours gracieux et encore plus surpris par le fait que sur les 17 refus, seuls 9 collègues fassent un recours devant la CAPA. Nous demandons que, **dans les courriers** du Rectorat où figure la réponse négative au recours gracieux, soit explicitement indiquée la procédure, formulée par une telle phrase : « Si vous souhaitez que votre situation soit examinée devant la Commission paritaire compétente, vous avez un mois pour en faire la demande auprès de mes services. »

À ce propos, nous nous permettons de vous faire part d'un autre étonnement, celui du traitement bien peu bienveillant du dossier de Madame Aurélie Cueroni, professeure certifiée d'éco-gestion au lycée Monge de Charleville-Mézières, qui a certes envoyé son courrier de recours 3 jours après la date limite mais qui restait dans des délais plus que raisonnables pour l'examen lors de cette CAPA, de nombreuses circonstances « atténuantes » -tant professionnelles que personnelles- ayant été décrites ensuite par la collègue, malheureusement balayées d'un retour de mail.

Nous vous demandons donc en ce début de séance, Monsieur le Recteur, de bien vouloir examiner le recours de Madame Cueroni pendant cette CAPA. Si ce refus devait être maintenu, nous ne manquerions pas de saisir les F3SCT-A et Ministérielle puisque l'Administration affirme que la « qualité de vie au travail des agents » est l'une de ses priorités.

Puisque le reproche qui a été fait à cette collègue est un retard de 3 jours dans la transmission de son courrier aux services du Rectorat, nous nous permettons de rappeler que nous sommes toujours dans l'attente du PV de la CAPA sur les recours suite aux refus de temps partiels qui a eu lieu au mois de juillet 2024, les représentants FSU des personnels s'interrogeant sur la transcription de certains échanges qui ont pu avoir lieu.

Nous aurons l'occasion de nous exprimer aussi lors de cette CAPA sur des décisions prises par l'administration concernant les temps partiels ou les droits bafoués des personnels. Il nous semble en effet inconcevable que des collègues se voient refuser des temps partiels ou des autorisations d'absences pour stages

syndicaux au motif de la nécessité de service. Si la problématique du remplacement est devenue à ce point saillante, ce ne sont pas les collègues en temps partiels ou absents pour quelque raison que ce soit qui en sont les responsables et qui doivent en subir les conséquences. L'État doit assumer ses choix, autrement qu'en dégradant les conditions de travail de ses agents, et il devrait surtout prendre réellement en compte l'attractivité du métier, ce qui nécessite assurément des moyens que les gouvernements macronistes préfèrent malheureusement utiliser à d'autres fins... Nous espérons toujours un réel changement de politique tel que demandé démocratiquement par les Français en juillet dernier pour que les commissaires paritaires reprennent toute leur place dans le contrôle des actes de l'administration et que, dans le cadre d'un dialogue social renoué, la transparence dans la gestion des personnels soit à nouveau de mise.

Nous espérons que les requêtes des collègues pour lesquelles nous sommes réunis ce jour seront entendues et que nos échanges permettront réellement une discussion contradictoire sur l'appréciation de la valeur professionnelle de leur dossier. Nous souhaitons comme chaque année que nos débats fassent évoluer les avis portés mais aussi les pratiques de certain-e-s évaluateurs.

Dans le cadre des débats à venir, nous rappelons notre opposition à l'intervention, pendant cette CAPA, d'évaluateurs/experts directement impliqués dans certains dossiers. Nous sommes certains que les commissaires paritaires ici présents sont suffisamment experts pour analyser les dossiers que les collègues ont transmis à l'administration dans lesquels figurent tous les éléments nécessaires.

Plus globalement, nous rappelons notre opposition à ce mode d'évaluation et revendiquons que la progression de carrière soit totalement déconnectée des inspections. Nous profitons de cette CAPA pour dénoncer la nouvelle organisation du passage à la classe exceptionnelle qui a pénalisé beaucoup de collègues que ce soit par l'oubli d'avis donné, synonyme d'avis « Favorable » par défaut, ou que ce soit par les différences toujours notables entre tous les évaluateurs. À ce propos, nous nous permettons de rappeler à l'administration sa « promesse » l'an dernier d'un Groupe de Travail pour faire le point sur les résultats de l'an passé avant la sortie de la circulaire académique de cette année pour y défendre nos propositions en faveur d'un avancement plus équitable et transparent.

Enfin, nous ne pouvons conclure cette déclaration sans évoquer la situation de nos 19 collègues non titulaires qui ont vu leurs CDD interrompus au mois de décembre. Même s'ils ne représentent qu'« un peu plus d'un millième des personnels enseignants » (selon M. Recteur) de l'académie, on ne peut pas se montrer aussi méprisant sur le traitement de ces (souvent jeunes) enseignants que l'on embauche lorsqu'on a besoin d'eux et que l'on remercie d'un mail lapidaire, sans autre forme de considération. Nul doute qu'un tel mépris facilite le recrutement et motive nos collègues non titulaires à entrer dans le métier d'enseignant ! Il nous semble également inconcevable que des classes ou des CDI se soient retrouvés sans enseignant alors que ceux-ci étaient prêts à prolonger leur contrat. La FSU demande à ce que l'ensemble des collègues non titulaires soient réembauchés avec rétroactivité à la date de la fin précédente de contrat. Laisser ainsi des personnels précaires quelques jours-semaines avant les vacances de fin d'année prouve que le statut -auquel la FSU est profondément attachée- est important pour protéger les personnels et leur éviter un tel traitement, inadmissible dans notre service public d'éducation.

Nous souhaitons au moins que cette CAPA soit l'occasion d'une vraie opportunité de corriger les inégalités vécues par les collègues et que tous les dossiers soient traités avec bienveillance, y compris celui de Mme Cueroni... !